

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-13

L'an deux mille vingt-deux,
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Date de convocation : Le 23 mars 2022
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

Choix du Projet « Centre Bourg »

Monsieur le Maire évoque le projet « centre bourg », projet qui consiste à créer des habitations et un espace destiné aux aînés (béguinage) pour lequel plusieurs sociétés sont venues présenter à l'ensemble du conseil un projet au cours du mois de janvier.

Après réflexion, il convient d'effectuer un choix sur le projet qui répond au mieux aux attentes de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1) De fixer le choix sur le projet de la société AGREGA
- 2) D'accepter la proposition de la société AGREGA pour l'achat du terrain cadastré AC 90 de 6251 m² à 150 000,00€

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20220331-2022_13-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

Certifié exécutoire par le Maire

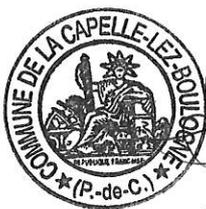
compte tenu de la réception en sous-préfecture

de Boulogne-sur-mer le, et de la

publication le,

13 AVR. 2022

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_13-DE